

COMPTE RENDU
de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
du Lundi 12/04/21 à 20h30
Salle polyvalente

Etaients présents :

- Madame Michèle PARENT
- Monsieur Jean-François ESTACHY
- Monsieur Philippe WOURM
- Monsieur Ludovic DISDIER
- Monsieur Joël ROBERT
- Madame Marie-José GARNIER
- Monsieur Jonathan BONNEFONT
- Monsieur Eric DELAMARE
- Monsieur Jean-Luc BOUDOUIARD
- Monsieur David SABATER

Monsieur Christian ROI, absent excusé, a donné procuration à Monsieur Philippe WOURM.

Séance ouverte à 20h35.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19/02/21 -

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19/02/2021 : adopté à la majorité – 1 abstention.

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire présente l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021. Ce taux reste inchangé par rapport à 2020.

Il explique que le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Le taux du département (26,10%) vient donc s'ajouter à la part communale (15,58%), laquelle ne subira pas d'augmentation.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TPFB) se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux. Cette modification de taux communal n'entraînera pas d'augmentation pour le contribuable puisque la part départementale est juste transférée à la commune.

Voté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 -

1. *Compte administratif du budget principal de la commune* : ce compte illustre le fonctionnement et les investissements réalisés ou engagés, les actions menées par la municipalité.

Résultat de clôture :

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement 2020 : 44 716.80 euros

un déficit d'investissement 2020 : 51 672.93 euros

Solde N-1 de fonctionnement : 97 956.11 euros

Solde N-1 investissement: 2 647.40 euros

Résultats de clôture 2020 : 93 647.38 euros

2. *Compte administratif du budget eau de la commune* : ce compte illustre le fonctionnement et les investissements réalisés ou engagés, les actions menées par la municipalité.

Déficit fonctionnement 2020 : 7 088.02 euros

Déficit investissement 2020 : 6 786.00 euros

Solde N-1 de fonctionnement : 31 360.79 euros

Solde N-1 d'investissement : 91 037.43 euros

Résultat de clôture : 108 524.20 euros

Madame Michèle PARENT, 1ère adjointe fait voter le compte administratif, Monsieur le Maire ayant quitté la séance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 10 voix sur 10 le compte administratif 2020 M14 de la commune et M 49 de l'eau.

Voté à la majorité absolue - 2 contre - 1 abstention

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE M14 ET M49 EAU

Le conseil municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 des budgets de la commune,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés à la majorité absolue.

2 voix contre – 2 abstentions.

DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS -

Conformément aux règles de la comptabilité publique M14, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le déficit investissement cumulé, à savoir 49 025,53 €

Voté à la majorité absolue - 2 abstentions.

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE –

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, soumis par nature avec présentation fonctionnelle

Et conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Mr le Maire présente au conseil, le budget principal de l'année 2021, les crédits étant votés par chapitre

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT : 424 873.38 euros

INVESTISSEMENT : 295 819,48 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité absolue par 9 voix sur 11 le budget primitif de l'année 2021 - 2 abstentions.

VOTE DU BUDGET DE L'EAU –

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget eau, soumis par nature avec présentation fonctionnelle

Et conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Mr le Maire présente au conseil, le budget eau de l'année 2021, les crédits étant votés par chapitre

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Fonctionnement : 74 346.77 euros

- Investissement : 107 748.43 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 11 voix sur 11 le budget primitif de l'année 2021.

DELIBERATION POUR LA SUBVENTION DE LA VOIRIE COMMUNALE 2019 -

Travaux d'entretien de voirie ayant été exécutés en 2019 et ayant donné lieu à l'établissement d'une facture acquittée de la part du prestataire, mais dont la délibération n'avait pas été prise à l'époque – but : percevoir la subvention au prorata des travaux effectués.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LA SUBVENTION DE LA VOIRIE COMMUNALE 2020 -

Il s'agit de travaux d'entretien de voiries qui restent à exécuter. Le CD05 a déjà attribué une subvention de 11 000 € mais le Conseil municipal doit délibérer pour pouvoir la percevoir.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES -

Pétition des habitants du Lotissement « Le Grand Champ » sur l'excès de vitesse de certains usagers dans l'intérieur du lotissement. Mr le Maire en donne lecture.

Le Conseil municipal est favorable à une prise d'arrêté de limitation de vitesse à 30 kmh accompagné de la pose de panneaux.

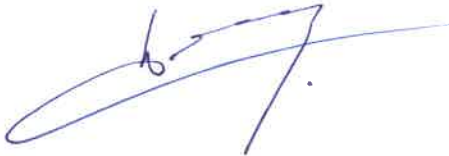
Le contrat du secrétaire de mairie embauché à l'automne dernier ne sera pas renouvelé. Une recherche en vue d'un autre recrutement sera lancée.

A l'occasion du changement du photocopieur, la Mairie fait réaliser une économie de 50% en renégociant le contrat de location. La facture trimestrielle passera ainsi de 900 € à 450 € ainsi qu'une baisse du prix des copies.

Séance levée à 23h05.

Fait à St Etienne le Laus
Le 22/04/2021

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM



Le Maire
Jean-François ESTACHY

